

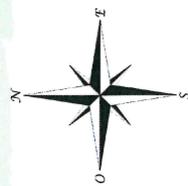
Projet de boisement de terre délaissée par l'agriculture  
Evaluation environnementale au cas par cas.

M. Louis-Jean de Nicolay

Commune du Lude (72800)

Surface projetée de 3ha40

19/04/2021



0 100 200 m



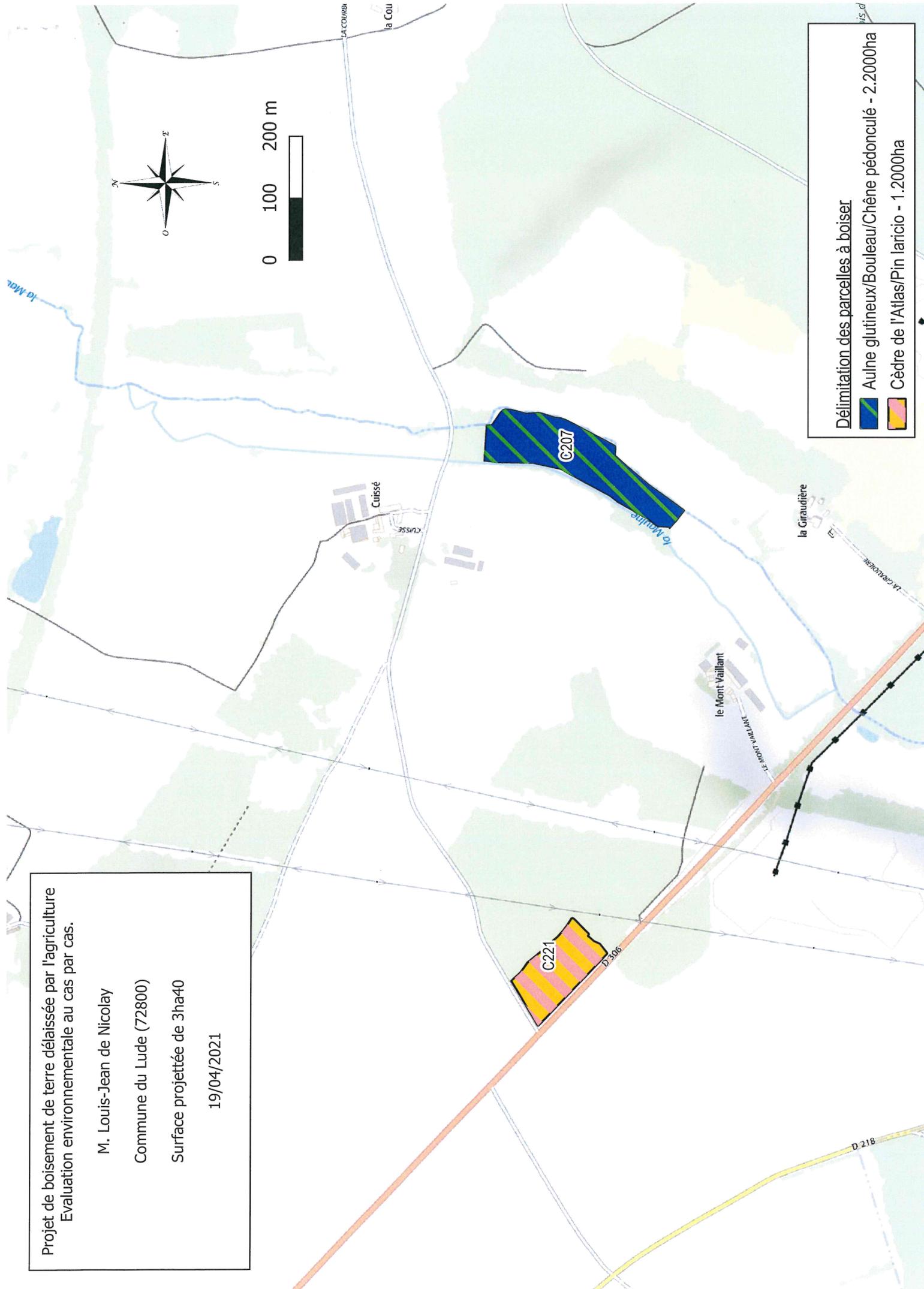
Délimitation des parcelles à boisier

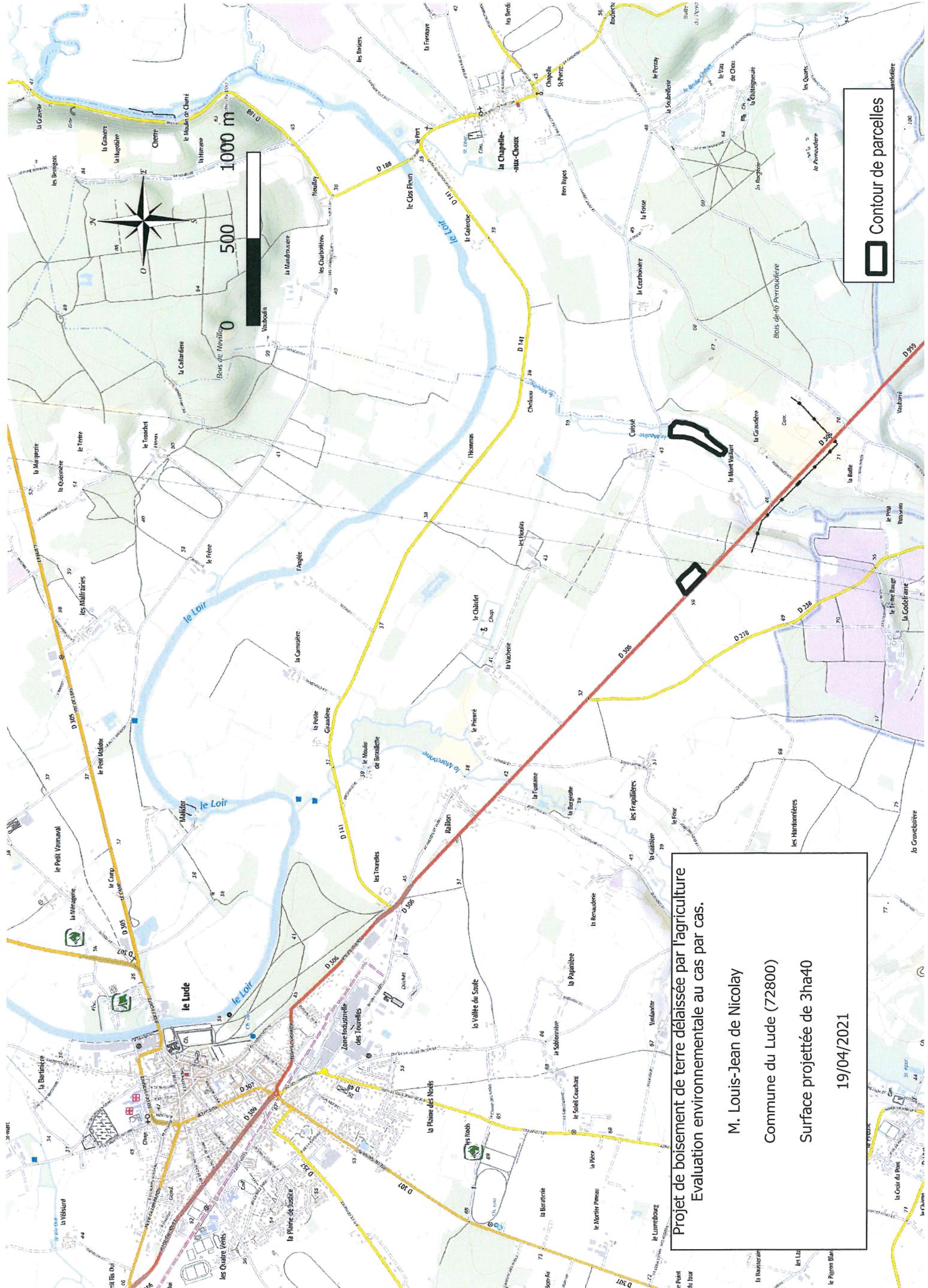


Aulne glutineux/Bouleau/Chêne pédonculé - 2.2000ha



Cèdre de l'Atlas/Pin laricio - 1.2000ha





Projet de boisement de terre délaissée par l'agriculture  
 Evaluation environnementale au cas par cas.  
 M. Louis-Jean de Nicolay  
 Commune du Lude (72800)  
 Surface projetée de 3ha40  
 19/04/2021

 Contour de parcelles

## NOTICE DE PROJET DE BOISEMENT SOUMIS A DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Afin de répondre aux points 6.4 et 7, nous vous proposons les éléments de contexte relatifs à l'installation de ces projets.

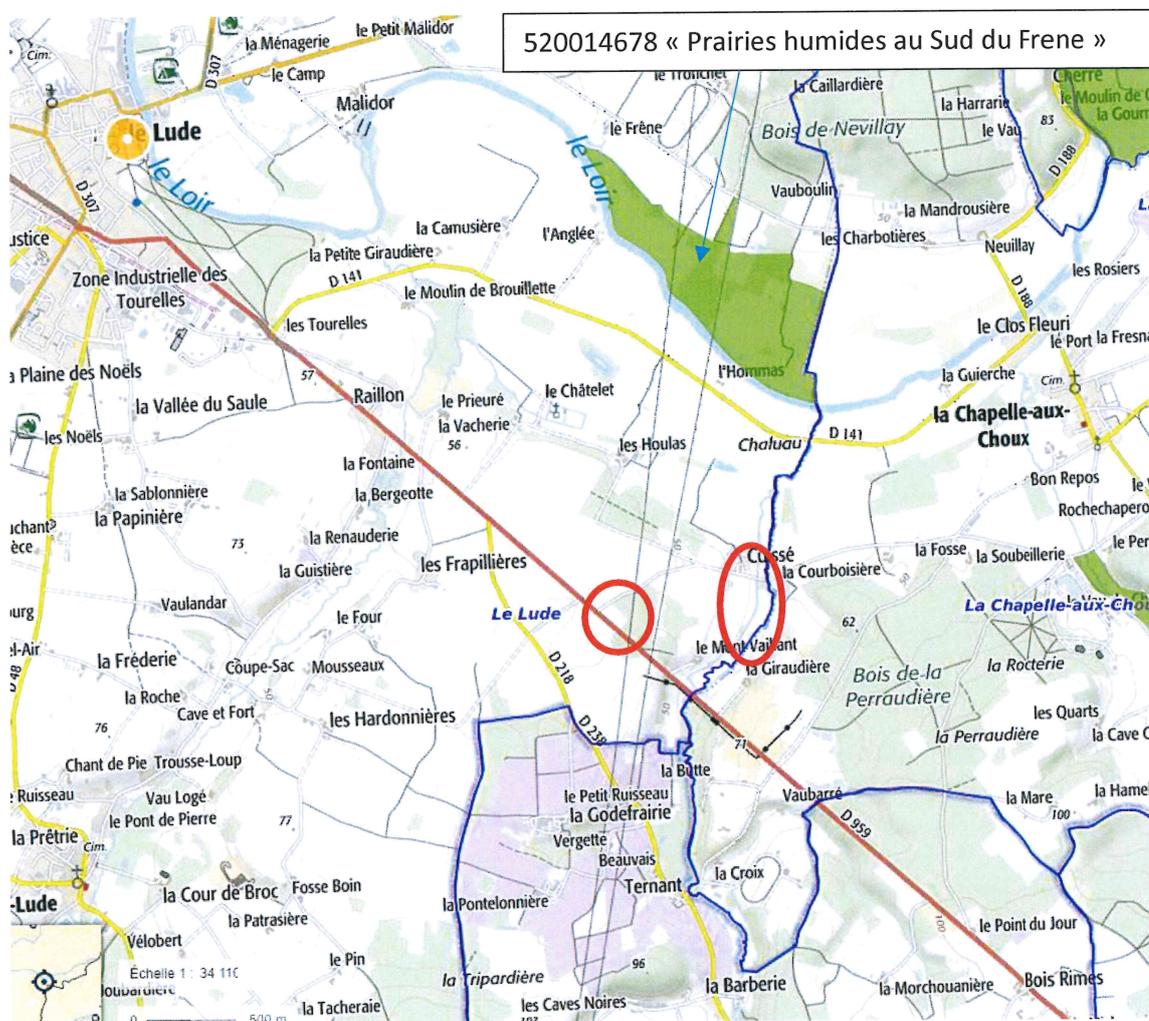
D'abord, la prise en compte du paysage et des milieux naturels est parfaitement intégrée. Le projet maintiendra tous les éléments anciens des parcelles à savoir :

- les haies bocagères anciennes, les bois anciens et rivulaires présentant de nombreux micro-habitats (lieries, cavités, grosses branches mortes...), favorisant la microfaune (batraciens, insectes saproxyliques...) et les oiseaux d'eau, passereaux, nicheurs ou de passage.

Ces corridors seront préservés avec une bande enherbée de 6 mètres autour de la parcelle de manière à maintenir des zones d'échanges entre ces boisements linéaires et les futurs boisements.

Les cartes ci-après font état des divers zonages règlementaires à proximité des parcelles projetées au boisement. Aucune d'entre elle n'est soumise à contrainte, l'ensemble étant classé en zone agricole pour la parcelle C221 et en zone naturelle pour la parcelle C207.

Néanmoins, leur situation géographique permet de les identifier comme des points de passage entre différents milieux.



Extrait géoportail





Ces boisements seront intégrés au Plan Simple de Gestion de la propriété, récemment agréé pour une surface totale de 194 hectares environ et seront gérés conformément aux règles d'usages des jeunes boisements, conformément au Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour les Pays de la Loire.

Au-delà des considérations locales et techniques, le projet de boisement permettra également la séquestration durable du CO2 atmosphérique et contribuera efficacement à améliorer la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques. Il permettra notamment la production d'un matériau renouvelable à terme et la substitution aux matériaux polluants ou consommateurs d'énergies fossiles tels que le béton et permettra d'accroître encore localement la surface boisée dans un environnement agricole marqué par l'abandon de l'élevage au profit des cultures céréalières.

L'impact le plus important du projet à mon sens est la préservation de l'eau, des milieux aquatiques et des espèces associées dans la mesure où le secteur est fortement exploité par l'agriculture intensive et notamment par les pratiques liées aux grandes cultures céréalières ou à l'élevage laitier. Le drainage artificiel des terres et les pratiques d'utilisation d'intrants azotés ou encore de produits phytosanitaires impliquent une baisse de la qualité des eaux souterraines liées à la consommation d'eau sur le bassin versant du Loir mais également une baisse de la qualité des eaux de surfaces favorables à des nombreuses espèces telles que les poissons d'eau douce ou encore la Loutre d'Europe et plus loin encore le Castor européen.

Le SAGE du Loir montre les éléments suivants attestant des enjeux de préservation de qualité de l'eau.



La carte précédente montre un mauvais état écologique du Loir, alors que les affluents directs, dont la Maulne, sont en « bon » état. On peut donc appuyer l'idée que l'abandon des pratiques agricoles à proximité directe des cours d'eau permettra un gain sur la qualité des eaux souterraines et de surface. L'installation de nouveaux boisements, permettra une meilleure filtration des intrants d'origine agricole pour une amélioration générale de la qualité de l'eau.

## Extrait du Géoportail de l'urbanisme pour la parcelle C207

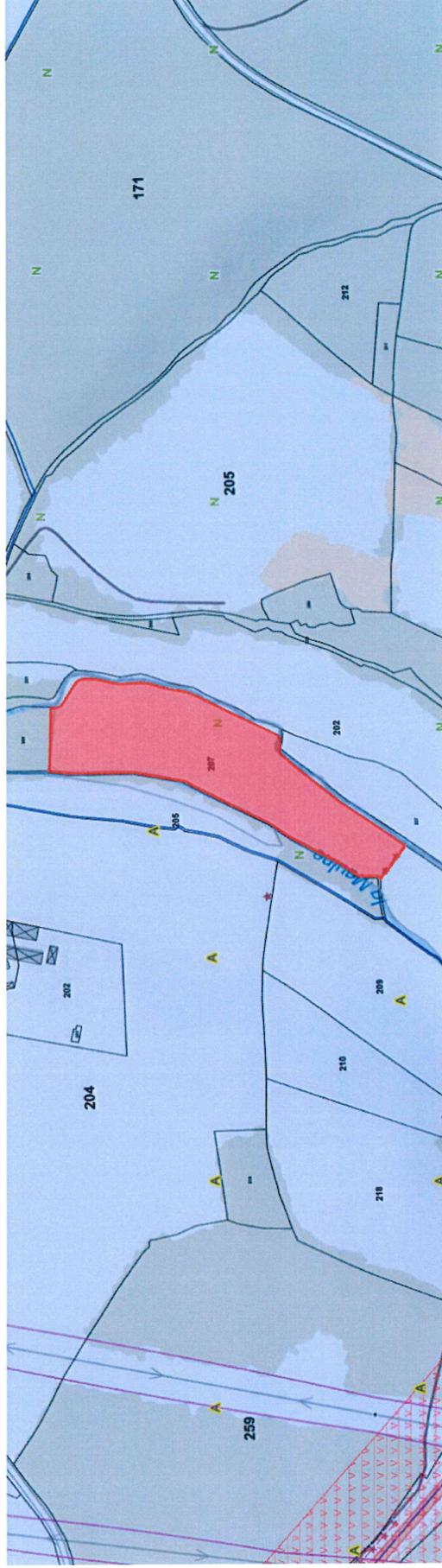


géoportail  
de l'urbanisme

À propos - Cartographie - Recherche avancée - Services - Aide - Connexion / Inscrivir

### FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Le Lude - Section 0C - Parcelle 0207



#### VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

- Parcelle classée N, Zone naturelle et forestière correspondant aux secteurs équipés ou non à protéger en application du règlement

#### La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Mixité sociale et foncière en zones urbaines ou à urbaniser

- Élément de paysage, de patrimoine, point de vue à protéger

Périmètres d'informations

- Autre périmètre d'information

#### SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

- SCOT DU PAYS DE LA VALLEE DU LOIR

## Extrait du Géoportail de l'urbanisme pour la parcelle C221

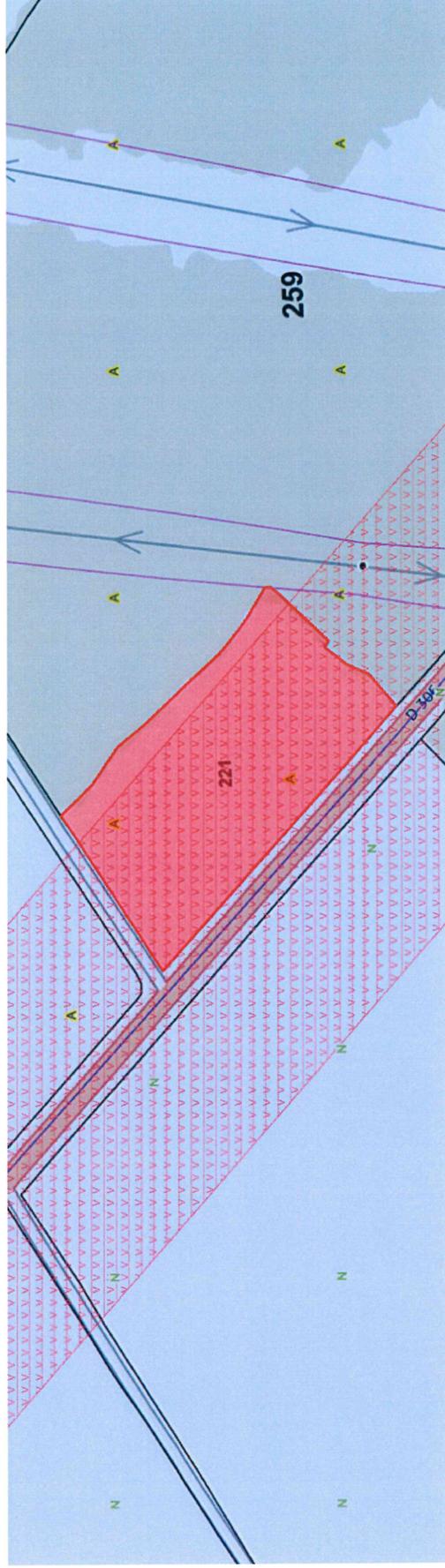


↑ A propos ▾ Cartographie Recherche avancée Services Aide ▾

↳ Connexion / Inscription

### FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Le Lude - Section 0C - Parcelle 0221



#### VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonages(§)

Parcelle classée A, Zone agricole correspondant aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles en application du règlement

#### La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser

Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives

#### SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Canalisations électriques - I4

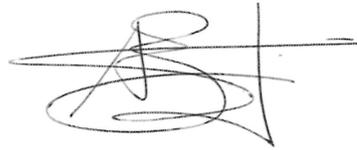
#### SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

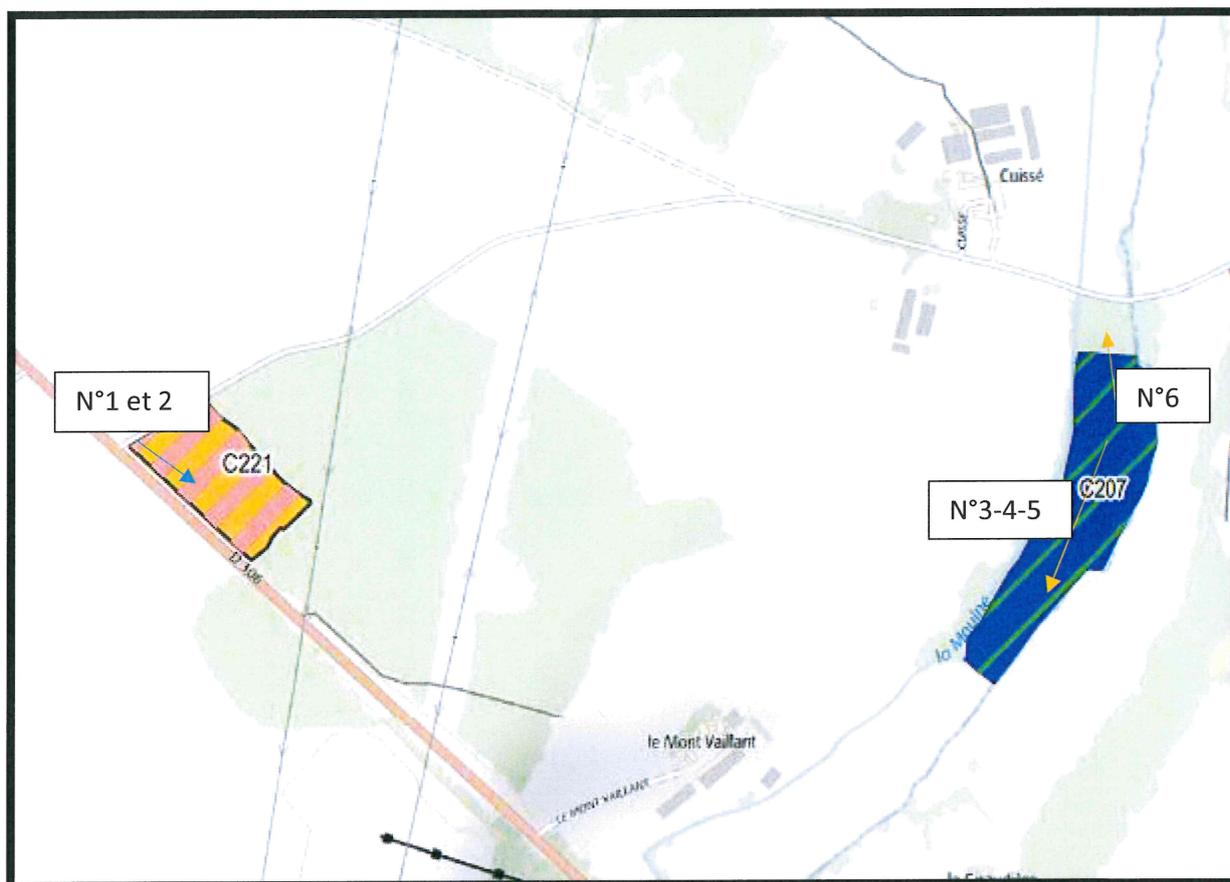
SCOT DU PAYS DE LA VALLEE DU LOIR

En conclusion et répondre au point 7 du formulaire de demande d'examen au cas par cas, il semble que ce projet ne demande pas d'examen au cas par cas pour les raisons évoquées et développées précédemment puisqu'il se veut soucieux et respectueux de l'environnement comme vous aurez pu le lire au travers de ces lignes.

Fait à Nort-sur-Erdre, le 20 avril 2021.

Anthony BAREL, Expert Forestier.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



- Les flèches désignent le sens des prises de vue des photos suivantes prises par parcelle cadastrale.

• En parcelle C221, le projet borde la route de Tours, face à une carrière de sable, et la route de la Chapelle aux Choux. Au nord et vers l'Est, il s'agit de parcelles boisées de la propriété.

Cette parcelle ne présente aucun intérêt agricole de part sa taille, sa situation géographique. Elle complète le tènement boisé pour fermer l'unité de gestion.

• En parcelle C207, le projet s'inscrit dans le prolongement d'un boisement existant et voisin au Nord. Le boisement s'inscrit entre les deux bras de « la Maulne ». Cette parcelle fraîche ne présente aucun intérêt agricole en raison de la difficulté de sa mise en valeur. Elle constitue une zone favorable au déplacement de nombreuses espèces animales (notamment la Loutre d'Europe ou encore les chiroptères).



Photographie n°1

Route de Tours



Photographie n°2

Route de Tours

